



BOURSES DE POST-DOCTORAT « EUGEN IONESCU »

2009-2010

RÈGLEMENT

Appel international à candidatures ouvert du 23 septembre au 11 décembre 2009

1. OBJECTIFS

Les mobilités de perfectionnement en recherche pour les post-doctorants s'effectuent au sein du réseau des établissements membres de l'AUF. Elles conduisent les enseignants et/ou chercheurs francophones à l'extérieur de leur pays, en leur permettant de se perfectionner dans les universités membres de l'Agence universitaire de la Francophonie en Roumanie.

Ces mobilités doivent proposer des thématiques utiles au développement des pays et des universités du Sud, tel que défini dans le cadre de la Francophonie. Seront favorisées les mobilités cohérentes avec les intérêts des établissements d'origine et accueil.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le (la) candidat(e) doit :

- être francophone,
- justifier d'une activité professionnelle et scientifique sous statut d'enseignant et/ou chercheur au sein d'un établissement membre de l'AUF dans un pays membre de l'OIF ou en Algérie ; priorité sera accordée aux ressortissants des pays du Sud,
- avoir moins de 47 ans au plus tard à la date de clôture de l'appel à candidatures,
- ne pas avoir déjà d'une bourse de l'AUF du même type,
- inscrire sa thématique de recherche dans un champ disciplinaire prévu à l'annexe 1 du document de présentation,
- motiver sa candidature (intérêt du post doctorat pour l'enseignant ou le chercheur et retombées pour son établissement d'origine),
- choisir un établissement d'accueil situé en Roumanie et produire une lettre d'invitation,
- produire l'ensemble des pièces demandées (cf. rubrique 7) : descriptif du projet de recherche, diplômes, attestations officielles etc.,
- déposer ou adresser le dossier de candidature, dûment rempli, dans les délais impartis, auprès du bureau de l'AUF auquel est rattaché son établissement d'origine (cf. annexe 2 du Document de présentation),
- déclarer sur l'honneur toute source de financement autre que celle demandée à l'AUF.

Les mobilités post-doctorantes s'adressent à des candidats titulaires d'un doctorat **depuis moins de 5 ans**.

L'établissement d'origine est celui dans lequel le candidat est en activité pendant l'année en cours.

L'établissement d'accueil est celui dans lequel le candidat souhaite effectuer sa mobilité.

- a) Les **deux** établissements (d'accueil et d'origine) doivent être membres de l'AUF.
- b) L'établissement **d'accueil roumain** doit :
 - avoir exprimé son accord pour participer au programme de bourses « Eugen Ionescu » (cf. liste établissements d'accueil),
 - justifier de son accord pour accueillir le (la) candidat(e),
 - s'assurer de la logistique nécessaire à l'objet de la mobilité.
- c) L'établissement **d'origine** doit :
 - être membre de l'AUF dans un pays membre de l'OIF ou en Algérie ; priorité sera accordée aux établissements des pays du Sud,
 - reconnaître le perfectionnement du (de la) candidat(e).

3 . PREINSCRIPTION AU PROGRAMME

IMPORTANT : les universités roumaines membres de l'AUF qui accueillent des boursiers dans le cadre du programme « Eugen Ionescu » reçoivent des candidatures pour des bourses de recherche doctorale et de post-doctorat dans certaines disciplines. Les domaines disciplinaires et les thèmes de recherche sont précisés dans les fiches de présentation des universités. Veuillez en prendre connaissance avant le dépôt de votre candidature.

Le dépôt d'une candidature dans le cadre du programme de bourses « Eugen Ionescu » se fait en deux temps :

1. Préinscription au programme

Pour obtenir l'attestation d'accueil de la part de l'université roumaine où le candidat souhaite effectuer sa recherche, celui-ci doit lui adresser une **lettre de motivation** accompagnée des documents suivants :

- le projet de recherche et le plan de travail prévisionnel (3 à 5 pages),
- une copie du plus haut diplôme obtenu pertinent pour la discipline dans laquelle s'inscrit la candidature et le relevé des notes correspondant,
- le CV actualisé détaillant le parcours universitaire.

NB : Toutes les pièces doivent être rédigées en français

Ce dossier doit être envoyé **par voie électronique** à la personne chargée du programme de bourses « Eugen Ionescu » dans l'établissement concerné (cf. liste des établissements d'accueil). Celle-ci soumettra la candidature auprès des autorités compétentes dans l'université et informera le candidat du résultat de sa demande. En cas d'avis favorable, le candidat recevra une attestation d'accueil qu'il pourra joindre à son dossier de demande de bourse.

2. Dépôt d'une demande de bourse auprès de l'AUF

Constitution du dossier de candidature selon les exigences mentionnées à la rubrique 8 du présent document et dépôt de celui-ci aux bureaux régionaux concernés .

4. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- la qualité scientifique du dossier (travaux de recherche, publications...),
- les objectifs scientifiques recherchés par le candidat et les retombées pour le pays et l'établissement d'origine,
- l'opportunité du dossier de candidature pour le développement des universités et des pays du Sud,
- l'équilibre entre les sexes des candidats (priorité aux candidates à qualité scientifique égale des dossiers),
- la dimension francophone du projet.

5. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les candidats déposent leur dossier de candidature aux bureaux régionaux de l'AUF (cf. liste des bureaux annexe 2).

Les directeurs des bureaux régionaux, après examen de leur recevabilité, les transmettent au Bureau Europe centrale et orientale de l'AUF. L'ensemble des dossiers est soumis à l'évaluation puis au classement d'une **Commission nationale d'évaluation**. Ces dossiers sont ensuite soumis à la **Commission de sélection**. Conformément aux usages universitaires, les décisions de la Commission nationale d'évaluation et de la Commission de sélection sont rendues de façon souveraine.

Les résultats sont portés à la connaissance des candidats par mise en ligne des listes d'admission sur les sites Internet de l'AUF et du Ministère des Affaires étrangères de la Roumanie. Les admis sont avertis par courrier à l'initiative du Bureau Europe Centrale et Orientale de l'AUF.

6. DUREE DE LA BOURSE

Durée du soutien financier :

- la durée de cette mobilité est de 3 mois minimum et de 5 mois maximum ; elle doit être comprise entre le 1^{er} avril 2010 et le 30 septembre 2010.
- cette durée ne peut être morcelée, ni prolongée, ni interrompue, (sous peine de cessation de la prise en charge en cas de non-respect des clauses). La période de mobilité est arrêtée par l'AUF qui tient compte, dans la mesure du possible, des souhaits du bénéficiaire.
- un report de bourse pourra être accordé à titre exceptionnel en cas de maternité ou en cas de force majeure.
- une personne ne peut bénéficier qu'une seule fois dans sa carrière d'une bourse de post-doctorat « Eugen Ionescu ».

7. NATURE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'AUF ET OBLIGATIONS DU BOURSIER

LES BOURSES ACCORDÉES COMPRENNENT EXCLUSIVEMENT ET AU MAXIMUM

- un **titre de transport** émis par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et mis à la disposition du (de la) boursier(ère), lui permettant d'effectuer le voyage du pays de son établissement d'origine vers la Roumanie, et retour. Le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates. Le choix du moyen de transport appartient à l'AUF ; les excédents de bagages ne sont pas pris en charge. Les éventuelles pénalités financières consécutives à la modification du titre de transport seront entièrement à la charge du boursier.
- une **indemnité mensuelle forfaitaire** établie en fonction du niveau de vie en Roumanie, versée dans la limite de la durée de la bourse accordée et sous réserve de confirmation par l'établissement d'accueil de l'assiduité du (de la) boursier(ère). Toutes autres dépenses (frais de laboratoire, logement, visa, vaccination...) sont à la charge du (de la) boursier(ère).
- une **indemnité forfaitaire d'installation** versée en une fois au début de la mobilité. Elle aide le (la) boursier(ère) à faire face aux dépenses particulières liées à son installation.
- une **assurance-maladie, accident et rapatriement, obligatoire** en Roumanie. Elle est contractée par l'AUF. Le (la) boursier(ère) devra en outre justifier des vaccinations et visas requis pour se rendre dans le pays d'accueil et y résider pendant toute la durée de sa bourse.

LES OBLIGATIONS DU (DE LA) BOURSIER(ERE)

- le (la) boursier(ère) s'engage à respecter le présent règlement, le non respect de celui-ci entraînera l'annulation de sa bourse ;
- le (la) boursier(ère) s'engage à informer, dans les meilleurs délais, les services de l'AUF de tout arrêt prématuré de ses travaux de recherche ;
- à l'expiration de la bourse, le (la) boursier(ère) est tenu(e) de communiquer à l'AUF un rapport (appréciation du séjour et intérêt scientifique et pédagogique) dans un délai de 2 mois (un exemplaire à l'université d'accueil, un exemplaire à l'université d'origine et un exemplaire à l'AUF) ;
- le (la) boursier(ère) s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du pays d'accueil, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui (elle) en matière d'entrée et de séjour sur le territoire ;
- le (la) boursier(ère) s'engage à respecter les règlements en vigueur au sein de l'établissement d'accueil ;
- dans le cadre de ses activités, l'AUF se réserve le droit de publier tout ou partie du rapport.

8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION : Le dossier de candidature doit obligatoirement être adressé au bureau de l'AUF de la région dans laquelle se situe l'établissement d'origine du candidat (cf. annexe 2 du Document de présentation). Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de demande de bourse de post-doctorat en recherche dûment complété, daté et signé ;
- le descriptif détaillé du projet de recherche (au minimum 3 pages, Arial 12, interligne 1,5) ;
- un curriculum vitae actualisé détaillant l'ensemble du cursus universitaire et la liste détaillée des publications ainsi que des communications et rapports de recherche (un exemplaire des publications jugées les plus importantes par le candidat pourra être joint) ;
- une copie du diplôme de doctorat et du rapport de soutenance de thèse, certifiés conformes;
- l'attestation d'accord du responsable scientifique direct dans l'établissement d'origine justifiant et argumentant la candidature sur le plan scientifique et sur la base des critères mentionnés dans la rubrique 5 « Critères de sélection des candidatures » ;
- l'attestation d'accueil du directeur de l'École doctorale ou du doyen de la faculté dans l'établissement d'accueil roumain justifiant et argumentant la candidature sur le plan scientifique et sur la base des critères mentionnés dans la rubrique 5 « Critères de sélection des candidatures » et en justifiant sa capacité à organiser le perfectionnement sollicité et à en assurer la logistique (voir la rubrique 2 du présent document).

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence de l'une d'entre elles entraîne automatiquement le rejet du dossier. Le candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.

Le dossier de candidature doit être adressé en **4 exemplaires (1 original et 3 copies)** au Bureau de l'AUF couvrant le pays de l'établissement d'origine cf annexe 2 du Document de présentation. Celui-ci doit être **reçu** dans nos bureaux le **11 décembre 2009 au plus tard**.

Aucun dossier de candidature envoyé par télécopie ou par fichier électronique ne sera accepté.